



Règlement Particulier

PROMOBAD D'AMBARES

Samedi 26 Avril 2025

ARTICLE 1 : Toute inscription au tournoi entraîne l'acceptation du présent règlement. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses de série D, P et NC de minimales à vétérans licenciés à la FFBAD et devront être en possession de leur licence.

ARTICLE 2 : Le tournoi se jouera en doubles hommes - doubles dames le matin et double mixte l'après-midi. Les rencontres se déroulent tout au long de la journée.

ARTICLE 3 : Les droits d'inscription sont de 8€ pour un tableau et 12€ pour 2 tableaux. Toutes les inscriptions doivent être accompagnées du règlement. Toute inscription qui ne sera pas accompagnée du règlement sera considérée comme nulle. La date limite d'inscription est fixée au Samedi 21 Avril 2024

ARTICLE 4 : En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée selon l'ordre d'arrivée des inscriptions sur badnet pour chaque série de chaque tableau. En cas de réception tardive, l'organisateur se réserve le droit d'examiner et de retenir toute inscription dans l'intérêt du tournoi.

ARTICLE 5 : Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige entre les joueurs, les volants officiels du tournoi seront les Babolat 4. Point particulier : Si le volant touche les structures, il sera compté faute.

ARTICLE 6 : Les joueurs et joueuses devront se présenter à la table de marque 30 minutes avant le début de leur 1er match. L'organisation du tournoi sera rigoureuse sur le respect des horaires qui seront affichés dans la salle. Trois minutes après le deuxième appel, tout joueur absent sera déclaré WO. Les joueurs ont 3 minutes d'échauffement à partir du moment où le match a été annoncé. Les matchs seront en auto arbitrage.

ARTICLE 7 : L'auto-arbitrage sera appliqué par les joueurs. En cas de litige, les décisions du GEO seront sans appel.

ARTICLE 8 : Dans la mesure du possible, les rencontres se dérouleront par poules de 4 minimum. Tous les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points conformément aux règles FFBAD en vigueur.

ARTICLE 9 : En cas de WO non justifié après la réalisation des tableaux, les sanctions définies par la FFBAD seront appliquées et les droits d'engagement ne seront pas remboursés.

ARTICLE 10 : Le temps minimum de repos entre 2 matchs consécutifs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.

ARTICLE 11 : Une tenue de badminton conforme au règlement FFBAD est exigée sur les terrains.

ARTICLE 12 : Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement

ARTICLE 13 : La section Badminton de l'ASA décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de matériel, d'incident ou d'accident

ARTICLE 14 : Un ou plusieurs photographes arpenteront le gymnase pour prendre des clichés du tournoi. Si vous ne désirez pas être pris en photo, merci d'en informer la direction du tournoi.

Le présent règlement sera affiché dans la salle